



Projet de vie des foyers "Alive"

Qu'est-ce qu'« Alive » ? Alive est un groupe d'étudiants chrétiens catholiques de Villeurbanne, en lien avec la paroisse Notre Dame de la fraternité, qui propose différentes activités spirituelles et festives. Depuis maintenant près de 15 ans ont été créés des foyers permettant à des étudiants de vivre, en plus des propositions hebdomadaires, un projet communautaire et spirituel.

Les foyers Alive ont pour vocation de t'offrir un espace et **un projet de vie pour te faire grandir humainement et spirituellement** dans un climat chaleureux et amical durant tes années d'études. La vie dans les foyers repose sur **trois piliers : la vie communautaire, la vie spirituelle, et le service**. Le projet de vie est relu avec l'un des responsables des foyers collectivement une fois par mois et individuellement deux fois par an. Dans les foyers Alive on compte sur toi pour prendre pleinement ta place, chacun à son rôle à jouer selon ses compétences et sa créativité.

Intégrer un foyer Alive c'est s'engager...

...À une vie communautaire et fraternelle

La vie commune est une chance pour grandir et s'enrichir, elle suppose néanmoins un engagement fort de chacun et de chacune.

Concrètement, en étant dans un foyer Alive, tu t'engages à :

- Rechercher à développer une vie amicale et fraternelle avec tous les membres du foyer ;
- Avoir au moins **un repas en foyer une fois par semaine** (le jour et l'heure seront à définir en début d'année entre membres du foyer) et manger le plus possible avec les autres membres de ton foyer quand tu te trouves dans le foyer aux heures des repas ;
- Participer avec assiduité aux tâches de **propreté**, de **vaisselle**, au **rangement**, aux **courses**, à la **cuisine** dans le foyer et le presbytère qui les accueille.

...À vivre une proposition spirituelle

Pour venir dans un foyer Alive, il n'est nullement nécessaire d'être très engagé dans sa foi, il faut en revanche avoir le désir de la faire grandir.

Concrètement, en étant dans un foyer Alive, tu t'engages à :

- Participer tous les dimanches soir à la proposition des jeunes catholiques de Villeurbanne (Alive) de 18h30 à 21h30.
- Participer aux week-ends **24-25 septembre** de rentrée et au pélé du Puys **25-26 mars** (temps de rencontre avec d'autres étudiants)
- Prier une fois par semaine en foyer. L'équipe d'accompagnement sera là pour vous aider à trouver la meilleure manière d'y parvenir.

...À un service

En se mettant au service des autres, on se découvre soi-même et on reçoit bien souvent plus que ce que l'on donne. Voilà pourquoi, le service est un des 3 piliers de la vie dans les foyers.

Concrètement, en étant dans un foyer Alive, tu t'engages à :

- **Consacrer au moins l'équivalent de 1h par semaine pour un service** qui sera choisi en début d'année avec l'équipe d'accompagnement en fonction de tes talents et de tes disponibilités. Généralement, les services proposés sont en lien avec la paroisse (animation de chant, catéchèse, aumônerie...) ou en lien avec les propositions hebdomadaires d'Alive.

Règlement intérieur

Chaque foyer est un appartement non mixte – de 4 à 6 chambres individuelles – avec une cuisine et une pièce de vie communes, au sein duquel les étudiants sont autonomes. Le bail est signé avec la paroisse de la Sainte Famille, et les loyers se situent autour de 350 euros par mois. Les chambres sont éligibles aux APL. En signant le bail de son logement, l'étudiant s'engage également à respecter un certain nombre de règles de vie pour le bon fonctionnement du foyer. Tout manquement à l'une d'entre elles peut entraîner l'exclusion du foyer. Chaque étudiant recevra un abécédaire de la vie de la maison. L'emménagement est possible à partir du samedi 27 août.

Voici les règles du parfait petit étudiant à Alive :

- Veiller au **silence** dans le foyer, notamment la nuit ;
- La consommation **d'alcool** est possible seulement si elle reste raisonnée et raisonnable dans un esprit festif et occasionnel. Les bouteilles vides sont à débarrasser dans la semaine qui suit ;
- Aucune **personne extérieure ne peut dormir** dans le foyer. En cas de situation exceptionnelle, une demande peut être faite à l'équipe d'accompagnement ;
- Chaque utilisateur est juridiquement **responsable de son usage du réseau internet** (via le WiFi) et veillera à **l'utiliser de manière rationnelle** pour permettre à tous d'en profiter ;
- Ne pas utiliser de **tabac** à l'intérieur des foyers ;

Pour rappel les faits suivants sont illégaux et entraîneront donc immédiatement l'exclusion des foyers.

- Tout fait de **violence** physique ;
- Usage de **substance illicite** ;
- La diffusion d'éléments susceptibles de **porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image** d'un autre étudiant